

ne manquent pas, étant donné le nombre relativement élevé des communautés catholiques installées à Bethléem. La charité catholique a fait des merveilles sur ce coin de terre. Les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition y ont deux écoles, un orphelinat et un asile, avec une population de 600 enfants. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ont un hôpital et un orphelinat. Les Franciscains ont une école ainsi qu'une *casa nova* qui offre une hospitalité large et gratuite. Les Salésiens, une école primaire et une école professionnelle, œuvre admirable créée par don Belloni, et où sont reçus 360 élèves, dont plus de 100 internes.

On comprend qu'avec un tel ensemble scolaire la population catholique de Bethléem promette de devenir, de jour en jour, plus importante.

(Semaine religieuse de Paris.)

La liberté de la famille, en France et en Angleterre

Récemment, à la chambre des Lords d'Angleterre, on discutait de l'université Irlandaise.

Un pair manifesta la crainte que le gouvernement ne voulût prendre une influence abusive sur la direction de l'enseignement. Lord Dairns, garde des Sceaux, le rassura en des termes qui constituaient hélas ! une amère satire de la législation française, relative à l'enseignement :

« Je crois que le noble préopinant a l'imagination quelque peu troublée à la suite des nouvelles qu'il a reçues de l'autre côté du détroit ; on lui a raconté, à ce qu'il paraît (*rîres*), que dans un pays européen, au nom des principes de 1789 (*rîres*), peut-être même de 1793 (*nouveaux rîres*), des assemblées délibérantes avaient reconnu à l'Etat le droit de se substituer aux pères de famille, d'enseigner à l'enfance, au nom des principes changeants des législations, l'histoire, la morale, les principes de la politique et jusqu'à ceux qui touchent à la grande question religieuse.

« Nous n'avons pas à nous mêler de ce qui se passe chez les peuples amis (*rîres*) ; qu'ils organisent à leur gré la famille, l'éducation, l'administration, la police, c'est leur affaire ; mais